



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Participation patronale

Question écrite n° 18243

Texte de la question

M. Gaston Franco attire l'attention de M. le ministre du logement sur le risque de voir diminuer la participation des employeurs à l'effort de construction. Le « 1 p. 100 logement » permet une aide substantielle dans le cadre du fonds national d'aide au logement dont bénéficient près de 5 millions de ménages. De plus il est indispensable pour créer les logements sociaux et permettre ainsi une plus grande efficacité dans le cadre de la politique de la ville souhaitée par le Gouvernement. Il a induit en 1992 un chiffre d'affaires de 35 milliards de francs et a assuré ainsi directement 90 000 emplois dans le BTP. Il lui demande s'il souhaite assurer la pérennité de ce fonds et maintenir la contribution au taux actuel.

Texte de la réponse

Le ministre du logement est convaincu de la très grande utilité du 1 p. 100 logement. Sa suppression, ou seulement son affaiblissement par une baisse du taux de la collecte, aurait des conséquences sérieuses sur le financement du logement social, qu'il s'agisse de l'accès à la propriété ou des opérations locatives. Le 1 p. 100 logement apporte en effet chaque année 13 milliards de francs au logement, soit à peu près le même montant que les aides budgétaires à la pierre. Sur la proposition du ministre du logement, le Gouvernement a décidé de ne pas modifier le taux de la collecte qui sera donc maintenu à son niveau actuel de 0,45 p. 100. Par contre, il est envisagé avec les intéressés le principe d'une participation volontaire et exceptionnelle au FNAL d'un montant maximum de 1 milliard de francs dont les modalités pourront être fixées par voie conventionnelle en 1995.

Données clés

Auteur : [M. Franco Gaston](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18243

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1994, page 4640

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5188